

SFEC

Quelle gouvernance pour la transition écologique ?

Déclaration du groupe des Entreprises

Les entreprises soutiennent sans réserve les objectifs de neutralité climatique et d'efficacité énergétique et sont déterminées à développer, produire, commercialiser et exporter des solutions compétitives pour y répondre. Il faudra mobiliser toutes les solutions ci-après (efficacité énergétique, flexibilité d'usage, énergies renouvelables, électrification des usages, décarbonation des énergies liquides et gazeuses et de l'hydrogène...). La France doit donc faire de la transition énergétique et climatique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'emploi. Ce défi est mondial, l'innovation primordiale. Pour les entreprises, la décarbonation compétitive de notre économie doit permettre le renforcement de nos filières et la transformation des business models. Pour réussir cette transition, les conditions de mise en œuvre sont déterminantes : investissements publics et privés, prix du CO₂, approche en empreinte carbone et non sur les seules émissions domestiques, fiscalité, incitations à la décarbonation, stabilité réglementaire... sans compter le prix de l'énergie qui est crucial.

La résolution présentée ici souligne la nécessité de l'engagement et l'accompagnement des acteurs économiques via une politique de réindustrialisation : le groupe Entreprises partage cet objectif.

Les entreprises ont besoin d'un cadre clair : outils de renforcement de la compétitivité, signaux pour l'innovation, accompagnement des transitions professionnelles et des évolutions économiques et sociales, évaluation des conditions, cadre de financement. Pour réussir, le pilotage de cette transition doit mettre en cohérence l'ambition avec les moyens, le rythme, la situation climatique et économique de la France et les coûts pour chacun des acteurs. La Stratégie française énergie-climat doit être stable tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique, du contexte européen et international. Le groupe Entreprises est aussi favorable à l'amélioration des indicateurs de suivi et à la nécessité d'assurer un pilotage transparent : tout tableau de bord, ou toute étude d'impact doit conduire à identifier et comparer des trajectoires réalistes pour atteindre l'objectif final, ainsi que le souligne cette résolution.

En remerciant les rapporteurs pour ce texte équilibré, le groupe Entreprises a voté favorablement cette résolution.